



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD  
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU  
MERCREDI 24 JUILLET 2024

N°03/2024

En exercice : 17

Présents : 09 Pour : 10  
Absents : 07 Contre : 00  
Procurations : 01 Abstention : 00  
Votants : 10 Blanc : 00

Étaient présents :

Ali Moussa MOUSSA BEN, Bouchourani COLO, Mu'Uminat-Swalihat CHEICK-AHMED, Mirhane OUSSANI, Djaldi MOUSSA, Madi YOUSOUF, Attoumani Black ABDULLAH, Fatima SALIM (Elue Kani-Kéli), Assani-Soufiane AYOUBA

Objet :

**Demande de subvention pour le financement de quatre postes d'Adulte Relais – Médiateur Sanitaire et Social auprès de la Préfecture de Mayotte**

Étaient absents :

Chanrani ABDOU, Mouslim ABDOURAHAMAN, Zakiya TOIBIBOU, Zakia MADI ASSANI, Bihaki DAOUDA, Abdou RACHADI, Saïd ALISAÏD

Procurations :

Hafidhou ABIDI MADI (pour Mirhane OUSSANI)

NOTA :

**Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège de la Communauté de Communes le 29/07/2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le 24 du mois de juillet, le Bureau Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège de la Communauté de Communes du Sud sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire le 18 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur Ali Moussa MOUSSA BEN. Madame Mu'Uminat-Swalihat CHEICK-AHMED a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*



Le Président,  
**Ali Moussa MOUSSA BEN**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5214-16 relatif aux compétences des EPCI ainsi que les articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT applicables aux assemblées des Communautés de Communes ;  
**Vu** les Statuts de la Communauté de Communes du Sud de Mayotte modifiés par arrêté préfectoral n°2024-SG-401 du 29 mai 2024 ;  
**Vu** la délibération n°63/2023 relative à la définition et à la modification de l'intérêt communautaire de la CCSud ;  
**Vu** la délibération n°67/2024 du 21 juin 2024 relative à la composition et aux attributions du Bureau Communautaire ;  
**Vu** le rapport n°03/CCSUD-BC/2024 relatif à la demande de subvention pour le financement de quatre postes d'Adulte Relais – Médiateur Sanitaire et Social auprès de la Préfecture de Mayotte.

Considérant qu'un des objectifs du projet de territoire 2019/2029 de la CCSud est de « **Co-construire une intercommunalité solidaire, fondée sur les valeurs d'humanité de la culture mahoraise et résolument tournée vers l'avenir** » ;

Animé par une volonté politique forte, la CCSud s'engage à « *améliorer les conditions de vie des habitants* ». Cet engagement se matérialise par la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale et l'élaboration du projet de santé du territoire (Centre de santé/spot de télémédecine de Kani-Kéli, Contrat Local de Santé Intercommunal).

Pour mémoire, parmi les 30 898 habitants, 31% vivent au sein des quartiers prioritaires politique de la ville de notre territoire. En effet, le résultat de l'analyse des données du territoire du Sud met en exergue des besoins sociaux et sanitaires importants ainsi qu'un déficit en professionnels de soins et une sous-dotation en structures médico-sociales (Panorama de la santé 2023 à Mayotte, rapports INSEE).

Le besoin de médiation dans notre bassin de vie est particulièrement élevé, afin de repérer, sensibiliser et accompagner les publics. La connaissance approfondie du territoire et la démarche de proximité « d'allers-vers » au travers des postes d'adulte-relais en médiation sanitaire et sociale va permettre de renforcer notre action auprès des habitants et particulièrement les plus fragiles.

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose de solliciter une subvention pour financer quatre postes d'adulte-relais-médiateur sanitaire et social (soit 1 référent par commune) afin de garantir :

*Ainsi délibéré, les membres du Bureau Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.*

- **L'accès et le maintien des droits sociaux (politiques sociales) ;**
- **L'accès à la santé (prévention, soins) ;**
- **L'insertion sociale et professionnelle (formation, emploi) ;**
- **L'autonomie (personnes âgées et personnes en situation de handicap) etc...**

Envoyé en préfecture le 01/08/2024

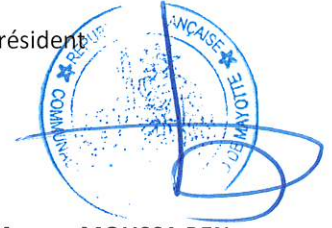
Reçu en préfecture le 01/08/2024

Publié le

ID : 976-200060473-20240723-BC03-DE



Le Président



**Ali Moussa MOUSSA BEN**

Considérant les enjeux liés à la réduction des inégalités territoriales en matière sociale et de santé avec une attention particulière sur les publics vulnérables ;

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire

**Décide :**

**Article 1 :**

De valider la demande de financement auprès de la Préfecture de quatre postes d'Adulte Relai-Médiateur sanitaire et social ;

**Article 2 :**

De dire que ces adultes relais – médiateurs sanitaire et social seront transférés au CIAS de la CCSud pour l'exercice de leurs missions dès que celui-ci sera en activité ;

**Article 3 :**

D'autoriser le Président à signer tous les actes et documents afférents à cette affaire.